

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

- Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.
Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progres.

PARAISSENT LES MARDI ET VENDREDI
CONDITIONS D'ABONNEMENT
(Payable d'avance)
Abonnement au Journal semi-hebdomadaire...

COMPAGNIE D'Assurance Mutuelle Contre le feu du Comté de Montréal. AVIS.

LES Membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu du Comté de Montréal sont par le présent avis...

Et que les dits Dividendes ou répartitions formant en tout sept cent, devront être payés au Bureau de la Compagnie de cette ville...

Par ordre du Bureau, P. L. Le TOURNEUX, SECRETAIRE ET TRESORIER.

COMPAGNIE D'Assurance Mutuelle Contre le feu du Comté de Montréal. AVIS.

L'Assemblée annuelle des membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu du Comté de Montréal, aura lieu au Bureau de la Compagnie...

Par ordre du Bureau, P. L. Le TOURNEUX, SECRETAIRE.

LIGNE DE STEAMERS entre Montreal et Quebec.

JUSQU'À avis ultérieur, le prix du Passage par les Steamers "MONTREAL", "QUEEN" et "LORD SYDENHAM" sera comme suit:

Passagers de chambre (les repas compris) 10s 0d. Passagers d'avant 2s 6.

LECOLE COMMERCIALE DE BONSECOURS.

LECOLE COMMERCIALE de Notre-Dame de Bonsecours s'ouvrira MARDI le premier de Septembre prochain.

AVIS.

LA SOCIETE ci-devant existante entre HARRISON LESTER, JOHN YOUNG et ROMEO H. STEPHENS...

AVIS.

LES AFFAIRES faites jusqu'ici par M. HARRISON LESTER, JOHN YOUNG et ROMEO H. STEPHENS...

MAGNIFIQUE PLAN GRAVÉ DES Opérations Navales et Militaires DEVANT QUÉBEC, ET DE La mort de Wolfe, Sous le Patronage distingué de Son Excellence le Lieutenant Général le très-Honorable COMTE DE CATHCARTH.

Avant l'interruption de la publication, le Soussigné avait été honoré du patronage le plus distingué dans le Royaume Uni...

Le certificat qui suit fut présenté à M. Hawkins à Londres, par l'officier distingué dont il porte le nom...

Etablissement à vendre.

MAISON, caves et glacière, cours, jardins, écuries, colombier et autres dépendances au village de la paroisse St Benoît.

PROSPERUS D'UNE MAISON D'EDUCATION A L'INDUSTRIE.

CE nouvel Institut, sous la présidence de messire Mansuett, V. G., et curé du lieu, ouvrira ses classes le 15 de septembre.

Terres et Emplacements A VENDRE DANS LES COMTES DE VERCHÈRES RICHELIEU ET ST. HYACINTHE.

LES Soussignés offre en vente nombre de terres en bon état de culture situées dans les Comtés de Verchères, Richelieu et St. Hyacinthe...

S'adresser à A. KIERZKOWSKI, à St. Charles. Ou à LEVIEU T. DRUMMOND, M. P. P.

Sirope Pectoral de Lamouroux.

LE Soussigné vient de recevoir quelques caisses de cet excellent Sirope.

HOTEL DE MINERVE A L'ASSOMPTION, SES AMÉLIORATIONS.

OUTRE la beauté et les avantages de cette maison naissante, quoique déjà très connue M. Jerré y a encore fait ajouter une aile qui donnera toute espèce de commodités à cet édifice.



TATTERSALL, P. FOURNIER, CHEVEAUX, VOITURES, HARNAIS, ETC.

LA PORTE VOISINE DE LA STATION DE POLICE, DANS LES COURS DE L'HOTEL DU PAVILLON, RUE SAINT-BONAVENTURE.

LE Soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert un TATTERSALL pour la vente des CHEVEAUX, &c., et il espère recevoir un encouragement libéral de la part de ceux d'entre le public qui voudront bien le patroniser...

CHEMIN DE FER ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

LES SOUMISSIONS seront reçues au Bureau de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, No. 18, Petite rue St. Jacques, dans la cité de Montréal, jusqu'au VINGT-QUATRE SEPTEMBRE prochain pour le NIVELAGE, LA MACONNERIE et les PONTS d'une DIVISION DU CHEMIN, s'étendant depuis le FLEUVE ST. LAURENT jusqu'au VILLAGE de ST. HYACINTHE...

CHEMIN DE FER ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE. AVIS.

LES ACTIONNAIRES de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, ayant à leur Assemblée générale tenue le 22 courant, résolu unanimement de commencer immédiatement le chemin de fer, ce qui a rendu absolues les souscriptions au capital requies sous condition (après le 30 ultimo) les nouveaux Actionnaires sont requis de payer le premier versement de 2416s courant par part, au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, 18, petite rue St. Jacques.

CHEMIN DE FER ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE. AVIS.

LES DIRECTEURS de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, convoquant par le présent une ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE des ACTIONNAIRES dans la dite Compagnie, qui aura lieu au BUREAU DE LA COMPAGNIE, No. 18, Petite rue St. Jacques dans la Cité de Montréal, le 12e jour de SEPTEMBRE prochain à DEUX heures P. M., prient, pour prendre en considération la demande faite au Comité provisoire Londres par une partie des Serpholders anglais, pour le remboursement de leurs dépôts, et prendre une détermination à ce sujet.

CHEMIN DE FER ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE. AVIS.

LES SOUSIGNÉS ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert un TATTERSALL pour la vente des CHEVEAUX, &c., et il espère recevoir un encouragement libéral de la part de ceux d'entre le public qui voudront bien le patroniser...

Par ordre du Bureau, THOMAS STEERS, Secrétaire et Trésorier.

Police Correctionnelle.

LA CIRE A GIBERNE.

M. Durand est un épicer du faubourg Saint-Antoine. Jusqu'au mois de Juin, il ne connaissait pas la cire à giberne. Hélas ! il était donné à Jaubre de lui faire faire connaissance avec cette substance, si innocente en elle-même, mais qui lui a été si fatale.

Durand était donc un matin dans sa boutique, un fantassin se présente chez lui en tenue : épicer, dit-il, je voudrais avoir de la cire à giberne, M. Durand répond qu'il n'en a pas. Dix minutes après, un autre militaire revint encore lui demander de la cire à giberne et pendant presque toute la journée, sa maison fut le rendez-vous de volontiers, de grenadiers et de soldats du centre qui tous demandaient de la cire à giberne.

M. Durand réfléchit sur cette substance. Il lui vint d'abord à l'idée qu'il était victime d'une mauvaise plaisanterie, et que la cire à giberne pouvait bien être la cousine germaine de l'huile de cotrets. Travaillé par ces idées sceptiques, il était plongé dans la plus profonde perplexité, lorsqu'un Monsieur très bien mis se présenta chez lui ; il voulait de la cire commune, très commune, c'était pour faire de la cire à giberne. Vous connaissez donc la cire à giberne ?

M. Durand. L'inconnu lui jeta un regard dédaigneux. Si je connais la cire à giberne, dit-il, je me fais trois mille livres de rente avec ; ça rapporte plus que d'élever des lapins. Vous m'en vendriez donc ? dit M. Durand. Peut-être, fit l'autre avec réserve. Il se laissa toucher cependant, et il vendit huit cents pains de cire à giberne à M. Durand. Mais une fois que cet épicer se vit possesseur de cette précieuse substance, il ne vit plus revenir aucun fantassin. Eperdu, il alla voir M. le colonel du 48e de ligne, qui lui dit qu'il était victime d'une plaisanterie, qu'on ne s'était jamais servi de cire à giberne dans le régiment, et que la substance qu'il avait entre les mains et qu'il avait payée comptant, n'avait aucune valeur.

Les faits se sont expliqués à l'audience. Les soldats qui avaient paru si avides de cire à giberne venaient de déjeuner avec Jaubre, qui avait dirigé les mêmes manœuvres frauduleuses à l'égard de quelques épiciers du faubourg St-Antoine. Jaubre, malgré ses dénégations, est condamné à trois mois de prison, comme coupable d'escroquerie.

SINGULIER DUEL.

Quel propriétaire que ce M. Cominel ! il n'y va pas de main morte ! Aurait-il dans les veines du sang de mousquetaires ou de chevaliers ? On le croirait, à voir l'ardeur qui l'anime ! le fameux d'Artagnan lui-même serait plus ondulant ! Oyez plutôt.

M. Cominel eut un jour une discussion avec son portier, le sieur Toupinard. Il paraît que le fonctionnaire du cordon se permit de prendre avec son chef hiérarchique un ton un peu haut. M. Cominel, en homme qui sait vivre, se contenta pour le moment, mais le lendemain il adressa à Toupinard une lettre ainsi conçue :

" Monsieur et portier, " Vous avez servi comme brigadier dans le train d'artillerie ; vous êtes un vieux brave. Je puis vous parler en brave. Ce qui s'est passé entre nous ne peut se purger que par un duel à mort. Je vous convie à cette fête qui ne peut que vous être agréable, comme à tous les vieux soldats de Napoléon, j'attends la désignation de votre jour. Quand aux armes, je les choisis si vous voulez bien le permettre. Je n'ai jamais manié ça. J'adopte le pistolet. C'est plus simple et je n'ai qu'à lâcher le chien.

" Votre adversaire, " COMINEL."

Toupinard eut le bon esprit de ne pas répondre à cette provocation ; le lendemain, M. Cominel exaspéré aborda son portier devant la porte de sa loge et lui donna un soufflet.

M. Cominel était cité aujourd'hui par le sieur Toupinard, devant la police correctionnelle. M. Cominel, qui a soixante ans, a été en outre donné par la nature de la physionomie la plus pacifique du monde, tandis que Toupinard, avec ses longues moustaches grises, ressemble à Dagobert ou à tout autre débris du passage de la Bérézina.

Toupinard.—J'allais demander au propriétaire des réparations pour un locataire. Il est entré alors en fureur..... Il se met en fureur pour rien. Je ne ferai rien, qu'il a crié. Alors je me suis permis de lui dire : Vous n'avez plus de locataire dans trois ans, si vous êtes chien comme ça. Ce mot l'a ébouriffé, et il m'a mis à la porte avec un coup de pied..... sur bas des reins. Le lendemain il m'a écrit la lettre que vous connaissez. J'ai cru que c'était une plaisanterie. Mais M. Cominel est venu

me trouver à mon ouvrage au bas de l'escalier, et il m'a crié : Vous ne vous battiez donc pas, lâche ! Les yeux lui sortaient, ma parole d'honneur. Cependant je suis resté calme et pour l'adoucir je lui ai dit en souriant et en lui montrant mon manche à balai : Je ne me bats qu'à cette arme là, moi. Il m'a alors porté le soufflet. Il était bon ; j'ai cru que je voyais toutes les illuminations de vingt-six fêtes de juillet à la fois.

M. le président, au prévenu.—Qu'avez-vous à dire ? Cominel.—Je crois devoir me renfermer dans le silence. Je me suis conduit en vrai Français. (Se tournant vers le plaignant) As ! Toupinard, je n'aurais jamais cru qu'un soldat de Bonaparte se conduisit ainsi !

Toupinard.—Parce qu'on s'est battu pour sa conscription, ça n'est pas une raison pour se battre toute sa vie.... Et puis des gens de nos âges.... allons donc !

Cominel, avec exaltation.—Avez-ils bien nées, la valeur ne fait pas attention au nombre des années !

Toupinard, à voix basse.—Quel victor rageur ! Le Tribunal condamne le prévenu à 200 francs d'amende.

Cominel.—Ca m'est égal... je me suis conduit en vrai Français !

MODS DE PARIS

18 août 1846.

La mode est tellement insaisissable à Paris en ce moment et nous sommes dans une telle pénurie de nouvelles, qu'une petite excursion dans l'intérieur de nos chères lectrices, nous a paru nécessaire. C'est vers Dieppe que nous avons dirigé nos pas. C'est sur cette plage que nous avons retrouvé quelques-unes de nos belles élégantes, inconstantes voyageuses, sèches pour quelques temps à ce port de mor par l'attrait des promenades, qui empruntent un nouveau lustre à la présence d'un prince royal. A notre arrivée, de grandes affiches ont frappé nos regards et elles annonçaient un concert donné par Thalberg, auquel devait succéder un bal brillant. Nous étions heureux, nous pouvions mettre à profit le peu d'instant que nous laissons échapper de toutes les semaines. Nous allons donc essayer de décrire les plus jolies mœurs que nous y avons remarquées. Une dame jeune encore, mais trop souffrante pour se permettre la peluche ou la redowa, portait une toilette à la fois riche, simple et du meilleur goût. Sa robe, en moire gris pousière, était plate et montante ; les manches, sans aucun ornement, les manchettes et le col, haut seulement de trois doigts, étaient en véritable Angletterre ; son chapeau de crêpe blanc avait la passe et le bavolet recouvert du même point que le col et les manchettes. Le mantelot Maitenon, dont le fond, en dentelle noire, disparaissait presque entièrement sous trois volants de magnifique dentelle très-pu frocée ; ce qui laissait voir toute la richesse des dessous. Deux sœurs d'une ressemblance frappante avaient des costumes identiquement pareils, quoiqu'une d'une couleur différente. L'une portait deux jupes de crêpe rose soutachées en feston avec guirlande montant jusqu'à la seconde jupe, qui, elle-même soutachée, en feston avait une semblable guirlande se terminant en montant sur le côté. L'autre sœur avait de même une robe soutachée, mais on avait de même des dessous de coiffures en chèvrefeuille. Nous avons encore admiré une jeune femme portant deux jupes de tarlatane bleue, relevées du côté gauche par trois bouquets composés d'aillots rouges et de boutons de robes blanches de haies ; ces fleurs naturelles se retrouvaient sur la tête et au corsage.

Dans toutes les villes maritimes, comme Dieppe, le Havre, Trouville et la Tréport, si l'on danse le soir on nage le matin. Pour se rendre sur les galets les femmes ont adopté les jarriges, espèce de chapeaux faits avec de larges balaines recouvertes de jacoons aux dessins bizarres et variés. Un large bavolet couvre entièrement le col et retombe sur les épaules. A l'avantage de pouvoir plonger avec vous, ils joignent celui, non moins grand, de se plier en mille formes différentes et de vous épargner ainsi l'ennui des caisses et des cartons. Quand l'heure du bain est passée, quand on rentre chez soi pour le déjeuner, une nouvelle toilette est, comme on le pense bien, indispensable. Alors les peignoirs sont ce qu'il y a de plus recherché ; ils se font pour la plupart en coutil de soie, corsage froncé dans l'épaulette, jupe unie, manches demi-larges à petits parements ; parfois on y ajoute une pèlerine. Le nankin, la batiste écru sont toujours soutachés.

Les hommes comme les femmes ont leur négligé du matin. L'extrême chaleur que nous subissons depuis plus de deux mois, a fait éclore une nouvelle mode ; quelques gentilhommes trouvant le drap beaucoup trop lourd y ont substitué le coutil blanc ou rayé et s'en sont fait faire des habits, vestes qu'ils portent avec des pantalons de même étoffe, tombant droit sur le soulier. Un chapeau de feutre gris, extrêmement léger, une cravate Joinville et des gants de fil d'Ecosse complètent

ce costume sans façon. Ce négligé fort commode à la campagne n'est admis à Paris que pour les courses du matin. Ces messieurs ayant banni le loup, le sédan et l'elbeuf, portent pour l'après-midi, des redingotes ou des habits de mérinos et de cachemire, avec pantalon de piqué anglais à carreaux rouilles, verts ou bleus.

Malgré l'émigration qui semble générale, il reste encore du monde à Paris, et l'on y voit toujours des toilettes nouvelles et charmantes. Ainsi, dans les promenades, on rencontre beaucoup de gros d'Isly bleu de Chine, dont les reflets sont ravissants sur le soleil. On fait de cette étoffe des redingotes sur lesquelles on pose des choux pareils. Les robes en taffetas d'Italie sont toujours en faveur; la nuance écarlate se garnit avec des volants festonnés à double feston, dont le premier est à crête découpée. Sur quelques redingotes de coutil, on ajoute seulement des galons d'inégale largeur.

Par quelques fraîches soirées, nous avons vu, aux Champs-Élysées certaines merveilleuses enveloppées de cabans avec capuchon, en drap de castor rouge, comme on trouve aux Pyrénées.

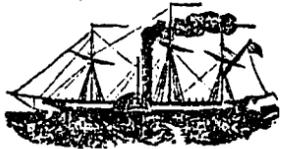


LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 8 SEPTEMBRE, 1846.

(EXTRA D'HIER.)

NOUVELLES D'EUROPE.



ARRIVÉE DU BRITANNIA, AVEC LA MALLE DU 10 AOUT.

Le Britannia est arrivé à Boston jeudi matin à 10 heures, apportant des dates de Londres du 18 et de Liverpool du 19 août. La malle est arrivée en cette ville hier matin de bonne heure.

La nouvelle la plus importante pour le peuple du Canada est la nomination que Sa Majesté vient de faire de Lord Elgin, comme gouverneur général de ses provinces de l'Amérique Anglaise du nord.

Lord Elgin est un conservateur et un adversaire du cabinet actuel. Il a été nommé, disent les journaux anglais, seulement à cause de sa capacité à remplir les devoirs de cette charge et sa nomination fait honneur au discernement et à l'impartialité de lord John Russell.

C'est une singulière coïncidence que Lord Elgin a succédé à Lord Metcalfe, dans le gouvernement de la Jamaïque qu'il a administré pendant 4 ans, et qu'il soit encore aujourd'hui à quelques mois près, son successeur dans le gouvernement du Canada. Puis-t-il ne pas marcher sur ses traces!

Quelques feuilles de Londres parlent avec beaucoup d'éloges du nouveau gouverneur, dont les talents ont été reconnus disent-elles, dans son administration de la Jamaïque où il a gagné l'estime et le respect de tous les partis.

Le parlement anglais achève ses travaux de la session. La question des sucres, qui menaçait tant le nouveau ministère, est passée à l'état de loi. Les protectionnistes découragés par toutes leurs défaites ont abandonné le champ de bataille le bill a été lu deux fois dans la chambre des lords sans division. Lord Stanley a parlé—pour parler.—Les lords Denman et Brougham, ont entre leur "Protestation sur les Registres. Enfin, la troisième lecture a eu lieu et le bill est passé le 17.

Le gouvernement anglais continue ses mesures de commerce libre. Il vient d'être introduit un bill intitulé "British Possession's Bill," ce bill donne pouvoir aux colonies d'abolir tous les droits différentiels établis en faveur des marchandises anglaises, contre les marchandises étrangères. La mesure est loin d'être telle qu'on peut la désirer pour les colonies, car on pensait en Angleterre que dans certains cas, la Reine serait avisé de ne pas empêcher la législation coloniale à ce sujet, sans auparavant s'enquérir.

La troisième lecture de ce bill dans les Communes. Lord John Russell s'exprima très énergiquement et très explicitement sur les vœux de navigation. C'est là, a dit le noble lord une question de suprématie nationale et de défense. Le Canada ne peut espérer la libre navigation du St. Laurent aussi longtemps qu'il demeurera colonie anglaise.

Nous ne voyons pas d'allusion faite à la libre navigation du Saint Laurent, pour ce qui regarde le passage sur nos rivières de produits américains dans des vaisseaux américains.

En France, Louis Philippe et M. Guizot sont triomphants. Les élections sont terminées. L'opposition légitimiste et démocratique ont toutes deux été défaites, presque détruites. La majorité pour le gouvernement est de 100 à 120.

Les patates ont manqué en Irlande et en Angleterre; c'est peut-être la cause de l'augmentation du prix des grains et de la farine. Une députation, à la tête de laquelle était sir Allan McNab s'est rendus auprès du comte Grey au sujet du chemin de fer de Québec à Halifax. On ne connaît aucun résultat favorable de cette démarche.

La Cambria a traversé l'Atlantique à son dernier voyage, en 10 jours et 16 heures!! Il a battu le Great-Britain de 3 jours.

On lit dans le Standard de Londres:— Les nouvelles que nous recevons du Canada nous causent plus douleur de que de surprise.

Elles sont d'autant moins satisfaisantes qu'elles sont accompagnées de l'assurance que la récolte des céréales aux Etats-Unis sera cette année plus abondante que jamais. Cette abondance de grains dans le Nouveau-Monde pèsera lourdement sur l'agriculture anglaise, et menace de ruiner complètement les cultivateurs canadiens. Jusqu'à présent les Canadiens n'ont pas encore éprouvé l'influence des derniers changements, quoique la perspective de leur adoption ait jeté l'alarme dans le pays et provoqué chez les habitants des sentiments aussi voisins du ressentiment que peut le permettre leur fidèle dévouement à la couronne. Cependant c'est lorsque les hommes sont sous le poids de l'impression que l'on doit redouter de voir chanceler leur fidélité.

L'orage de samedi dernier, a occasionné de grands dégâts, non seulement à Londres, mais dans une grande partie de l'Angleterre. A Londres seule la perte est énorme; à l'Opéra-Italian, dans Oxford Street, Regent Street et le Quadrant presque tous les carreaux des belles boutiques ont été cassés par la grêle; la pluie a causé des pertes considérables. Au Parlement une vingtaine de vitriers étaient occupés dimanche dernier à réparer les dégâts. La plus grande partie des vitres du palais de Buckingham a subi le même sort, on évalue la perte à 2,000. Dans Bedford's Panoram, Leicester Square, 10,000 carreaux ont été brisés.

L'orage a sévi partout avec la même force; on estime les pertes par le brisement des vitres, soit dans les maisons, soit dans les serres le long de la Tamise, dans le seul comté de Surrey, à plusieurs milliers de livres Sterling. Heureusement que les blés ont été récoltés avant ce temps.

A Westminster on a trouvé des morceaux de grêle qui mesuraient trois pouces et un quart.

Le marquis de Normanby, qui remplace lord Cowley, comme ambassadeur d'Angleterre à la cour des Tuileries, doit arriver à Paris vers la fin de ce mois. Le marquis de Normanby cultive les lettres avec succès et est auteur de plusieurs romans estimés.

Ce que l'on avait toujours redouté pour les télégraphes électriques, vient de se réaliser en Angleterre. Les communications par le télégraphe électrique, entre Londres et Portsmouth, sont en ce moment interrompues. Pendant les orages qui ont assailli l'Angleterre, le tonnerre est tombé à plusieurs reprises sur les fils conducteurs et les a entièrement brisés. A Tuxham, le choc a été si violent que les poteaux qui supportaient le télégraphe, ont été renversés. A la station de Gosport, l'aiguille a joué toute la nuit, comme si l'on eût fait des communications, et l'appareil pour recueillir les signes est complètement dérangé. Il est fort heureux que ces effets se soient produits pendant la nuit, car si quelque-uns se fût trouvés dans la pièce où aboutit le télégraphe, il eût été inévitablement foudroyé.

La mortalité à Londres s'est encore accrue la semaine dernière. Le chiffre des décès c'est élevé à 1,086,83 de plus que la semaine précédente, et près de 200 de plus que la moyenne hebdomadaire des cinq derniers étés. Le nombre des décès par le choléra (anglais) a été de 23.

Le 15 du mois d'août, on inaugura à Edimbourg la statue de sir Walter Scott. L'inauguration a été faite avec beaucoup de pompe, et une procession de francs-maçons a contribué à l'éclat de cette cérémonie.

La reine de Portugal est accouchée, le 22 juillet, d'un enfant. Ibrahim-Pacha est arrivé le même jour et a assisté au Te Deum chanté à la cathédrale pour l'heureuse délivrance de S. M.

ANGLETERRE. CHAMBRE DES LORDS.

Séance du 11 août.

Le comte de Fortescue présente une pétition demandant l'abolition du fouet dans l'armée et profite de cette occasion pour faire l'éloge de la conduite du colonel Whyte.

Lord Brougham rend également hommage à la conduite de ce brave colonel et pense que les accusations portées contre cet officier sont sans fondement. (M. Whyte est colonel du 7e Hussards, régiment auquel appartient le soldat qui est mort des suites d'une flagellation).

Le duc de Wellington dit que, conformément à son devoir, il avait examiné la conduite du colonel Whyte dans l'affaire incriminée, et qu'il pouvait affirmer qu'il n'y avait pas le moindre sujet de blâme à formuler soit contre le colonel Whyte soit contre les officiers du régiment. Le noble duc ajoute que tous les généraux, et particulièrement le duc d'York, avaient longtemps exprimé l'intention de diminuer les punitions corporelles dans l'armée. Que depuis cinquante ans les commandants des armées avaient agi conformément à cette pensée. Mais qu'il était impossible de supprimer entièrement ce genre de punition. Qu'on l'avait essayé dans les Indes, mais que la discipline s'en était relâchée, et que par suite d'insubordination et de révolte, on avait été obligé de la rétablir. Le duc ajoute qu'il avait donné des ordres pour que les punitions corporelles fussent réduites d'une manière notable, et assure qu'il fera tous ses efforts pour que l'application s'en fasse le moins possible. Il termine en exprimant le désir de vivre assez longtemps pour voir l'abolition complète des punitions corporelles dans l'armée.

ANGLETERRE.—Le parlement anglais doit être prorogé le 24 août. La reine Victoria, qui est dans ce moment-ci à l'île de Wight, viendra à cette époque-là pour un ou deux jours à Londres, afin de faire la prorogation en personne.

Le cabinet anglais n'a été interpellé jeudi aux deux chambres, sur la question de savoir si, comme M. O'Connell l'avait annoncé à l'association du rappel, il comptait réintégrer dans leurs fonctions un certain nombre de juges irlandais.

dais révoqués sous l'ancien ministère comme repealers.

A la chambre des lords, le marquis de Lansdowne a exprimé l'opinion qu'il y aurait, en effet, quelques modifications; aux communes, M. Labouchère a déclaré que le gouvernement s'était occupé sérieusement de cette affaire. Le lord-lieutenant d'Irlande, a-t-il ajouté, est d'avis que maintenir la suspension de certains magistrats, c'est nuire à ce pays; le lord-chancelier d'Irlande devra s'occuper tout spécialement de ce point et réintégrer dans leurs fonctions les magistrats qu'il jugera convenables. C'est là une satisfaction à laquelle les Irlandais ne seront pas indifférents.

Mais au moment où le cabinet se prépare à leur donner, voici que l'association du rappel est menacée d'une crise. Un des fils du grand agitateur ayant fait, dans une récente séance de cette association, une critique amère des doctrines du journal la Nation, qui défend les principes de la force physique, M. Mitchell, éditeur de cette feuille, en a pris la défense mardi dernier. M. Meagher, membre de la Jeune-Irlande, a discuté à son tour les opinions de M. O'Connell père sur les moyens d'agitation morale et pacifique, qui ne doivent point, à son avis, exclure le recours à la force, en cas de nécessité. M. John O'Connell a rappelé à l'ordre l'orateur, que M. Smith O'Brien a voulu appuyer au nom du principe de la liberté de discussion.

M. Meagher, a repris M. John O'Connell, vient de soutenir des doctrines diamétralement contraires aux principes et aux règles fondamentales de l'association du rappel. Dès ce moment, je considère qu'il n'en fait plus partie. Si l'association du rappel ne partage pas mon opinion à cet égard, je donne ma démission. Ainsi que l'assemblée se prononce.

Cet appel au jugement de l'assemblée a produit une certaine confusion; et bientôt M. Smith O'Brien et tous les membres de la Jeune-Irlande ont quitté la salle, en déclarant qu'ils essaient de faire partie de la société. Tout en déplorant cette résolution, M. J. O'Connell a déclaré qu'il avait agi en conscience, et il a prié l'assemblée de s'enjourner à lundi, en promettant que son père assisterait à cette séance et qu'il s'efforceraient autant que possible "de cicatriser la blessure" que l'Irlande venait de recevoir.

Tous les amis de ce pays désirent que ce résultat soit obtenu: il ne suffit pas à l'Irlande d'avoir à compter plus ou moins sur la sollicitude du cabinet whig; il lui faut le concours actif des hommes de cœur et de talent qui semblent l'abandonner aujourd'hui. Espérons que cette rupture ne sera point définitive.

A la chambre des communes, le projet de loi dit poor removal bill, qui modifie la loi des pauvres, a été définitivement adopté le 30 juillet, par 56 voix contre 6.

A la première nouvelle de la scission qui a éclaté dans l'assemblée du rappel à Conciliation-Hall, et dont MM. Smith O'Brien et Meagher ont été les promoteurs, O'Connell s'est rendu à Dublin. Il a paru dans l'assemblée, et tout en regrettant, en termes pleins de modération, la résolution prise par les dissidents, il a protesté, avec plus de forces que jamais, contre la doctrine de l'appel à la force, et maintenu la nécessité de n'avoir recours qu'aux voies légales. Plusieurs membres du clergé, sans doute à l'instigation du libérateur, ont flétri, dans les lettres rendues publiques, toute idée de recourir aux armes dans la lutte que l'Irlande soutient contre l'Angleterre. La promptitude déployée par O'Connell dans cette circonstance, et l'appui que lui donne le clergé, étouffent sans doute à son début une séparation si dangereuse pour la cause irlandaise.

Lord John Russell a donné à la chambre des communes les explications promises sur les châtiments corporels dans l'armée anglaise. Le système en vigueur est celui du duc de Wellington, et sa grâce n'est pas d'avis qu'on l'abolisse. D'après ce système, un conseil de guerre général peut condamner à 200 coups de fouet, un conseil de guerre de régiment à 100, un conseil de guerre de garnison à 50. Or, après mûr examen, le duc de Wellington a bien voulu réduire pour l'avenir le maximum de la peine à 50 coups de fouet, quelque soit le conseil de guerre qui prononce. C'est un allègement très considérable, dit lord John Russell, dont le commandant en chef duc de Wellington bénéficie l'armée. On devra, avant de frapper le soldat condamné, s'assurer s'il est dans un état de santé qui lui donne la force de supporter le châtiement. On devra également prendre en considération l'état de la température ou toute autre circonstance qui pourrait devenir une aggravation.

ITALIE.—L'enthousiasme des Romains pour le Souverain-Pontife, au lieu de se refroidir, va toujours croissant; il est vrai que le nouveau pape ne laisse point passer un jour sans faire quelque chose pour s'attirer l'amour de son peuple.

A l'occasion de son avènement, le Saint-Père donna à chacune des paroisses de Rome une dot de 50 piastres, pour être tirée au sort entre les jeunes filles les plus pauvres. Le tirage se fit en public, sous la présidence du curé; le lot devait être pour celle dont le nom sortait le premier du urne. Un curé, mal inspiré, nous ne savons pour quel motif, adjugea les 50 piastres à une autre personne que celle qui avait été désignée par le sort. De là, grande rumeur dans le quartier. Le père de la jeune fille lésée fit des réclamations; le pasteur les repousse; mais le Pape est accessible à tous: il ne tarde pas à être informé de ce qui s'était passé. Il adresse au curé de justes reproches, et le condamne à restituer la dot à la première jeune fille et à payer 50 piastres de sa poche à la seconde. Un fonctionnaire important avait surpris la religion de Sa Sainteté, par un rapport qui ten-

ait à censurer une iniquité. Mieux informé par un cardinal, le Souverain-Pontife rappelle le fonctionnaire et après un nouvel examen de la question, il lance un regard sévère sur ce fonctionnaire en lui disant: "Vous êtes la première personne qui ayez osé nous tromper, ne reparaîtrez plus devant nous."

Une place de chanoine était vacante à Saint-Pierre; on présente au Pape une liste de candidats plus ou moins recommandés. C'est bien, dit le Saint-Père, j'ai fait mon choix. Mais la personne que je nomme n'est pas sur cette liste: c'est l'abbé Ponzileone, un prêtre instruit, laborieux, plein de zèle et de charité, qui a consacré sa vie aux bonnes œuvres. Ces hommes-là nous sont chers, nous voulons les récompenser.

De pareils faits ont de l'écho dans le peuple. Quant à l'amnistie, comme nous l'avons déjà dit, elle a été accueillie, malgré la critique de certains de nos journaux, avec un enthousiasme extraordinaire. Le 22 juillet, une foule d'amnisties, venant de Civita-Vecchia, sont entrés dans Rome en chantant. Les fameux conspirateurs Ronzi et Galletti ont été reçus par S. S. Galletti est tombé aux pieds du Pape dans une telle émotion qu'il ne pouvait parler. La plupart des prisonniers politiques ne se sont pas contentés de l'engagement qu'on leur a fait prendre. Les uns ont ajouté spontanément à la formule proposée qu'ils jurèrent sur leur tête et sur celle de leurs enfants d'être fidèles jusqu'à la mort au Pape Pie IX; les autres ont juré de verser leur sang pour lui. Leur reconnaissance est telle, qu'il est question maintenant d'ériger sur le mont Pincio une statue de bronze colossale à S. S. Le dessin de la statue est déjà exposé; le Pape lève un bras vers le ciel et foule aux pieds les chaînes de la tyrannie.

Pie IX ne s'est pas contenté de délivrer les prisonniers politiques; il a aussi fait mettre en liberté un grand nombre de détenus pour dettes. Le Saint-Père a consacré à cette bonne œuvre une somme considérable prise sur sa cassette.

Nous ne finirions pas si nous voulions raconter tant d'autres actes qui font à Rome l'objet de toutes les conversations, et qui témoignent de la charité véritablement évangélique du digne successeur des apôtres.

Pie IX a tenu son premier consistoire le 28 juillet. Le discours qu'il a prononcé respire une grande modestie, mais n'offre pas d'autre caractère.

L'ancien proscritaire, M. Corboli Bussi, a été dit-on, envoyé à Bologne par le saint-père pour opérer le renvoi de 4,000 Suisses en garnison dans cette ville, et que l'ancien gouvernement avait engagés pour vingt ans; on leur donnera une indemnité. Ces hommes devaient être entretenus pendant plusieurs années aux frais de l'état; mais comme, d'après le traité, ils doivent tous être catholiques romains, et que la moitié est protestante, tandis qu'il y en a beaucoup qui ne sont même pas Suisses, cette circonstance pourrait apporter des difficultés, surtout sous le rapport financier.

Par ordonnance du 15 de ce mois, les Israélites pauvres pourront prendre part aux distributions ordonnées par le pape. La députation des Israélites envoyée auprès du pape pour le féliciter a été reçue avec la plus grande bienveillance.

On nous écrit d'Alger: Les dernières correspondances de l'Ouest confirment la nouvelle déjà donnée du retour d'Abd-el-Kader dans le Maroc. Ce chef a déjà recommencé ses intrigues, et se donne beaucoup de peine pour amener un nouveau soulèvement. Les tribus de la frontière sont inondées de ses proclamations, et M. le général Cavaignac a cru devoir prendre des mesures pour être à même de réprimer sur-le-champ toute tentative de désordre dans sa subdivision. Les troupes placées sous ses ordres ont été échelonnées le long de la frontière, surtout entre Lala-Maghena et Djemmâ Ghazaout. L'émir a frappé des impositions, et on lui attribuait le projet de tenter quelque coup de main sur des tribus alliées de la France. Les nouvelles qui nous parviennent du centre et de l'est sont satisfaisantes; la paix règne partout. Les chaleurs sont excessives sur tous les points de l'Algérie, ce qui ne contribue pas peu sans doute au maintien de la tranquillité. Dans les cercles de Bone et de Philippeville, on signale depuis quelque temps de nombreux assassinats.

On lit dans la France Algérienne: "Le 15 juillet, la gendarmerie de Tlemcen a arrêté et conduit devant l'autorité supérieure le nommé comte Rodolphe Heinrich de Reichembach (prussien), accusé d'avoir entretenu des correspondances avec Abd-el-Kader, et enbauché pour le compte de l'émir. Le général, après avoir interrogé l'accusé, a ordonné sa mise en arrestation définitive."

CONSTANTINOPLE.—Une lettre de cette ville, en date du 22 juillet, annonce la rentrée au pouvoir de Riza-Pacha, sur la recommandation de Mehemet-Ali, Sarim-Effendi lui a remis son portefeuille.

CRACOVIE.—La commission militaire d'enquête, présidée par le général autrichien Castiglione, a annoncé la fin de son travail inquisitorial. Le résultat de cette instruction militaire et judiciaire se traduit par les chiffres suivants: de 1,450 inculpés, 200 ont été livrés à l'Autriche et à la Russie, 220 ont été retenus en prison et 830 relâchés. L'instruction du procès de ces 220 accusés cracoviens doit être poursuivie par une commission civile composée de deux membres prussiens, deux russes, deux autrichiens, sous la présidence d'un employé de l'Autriche. Chaque commissaire aura ainsi à instruire le procès de 36 accusés; on annonce que chaque instruction sera faite dans neuf jours environ; il faudra donc plus d'une année avant que le jugement ne commence. Ce serait bien long, si on avait affaire à des juges impartiaux; mais quand on est jugé par des ennemis, la lon-

gueur de l'emprisonnement préventif est une circonstance heureuse si on la compare à la dure captivité dont il sera probablement suivi.

DANEMARK.—L'affaire des duchés annexés continue à préoccuper vivement l'attention de l'Allemagne. Mais le débat n'est pas encore sorti des termes où l'on place la lettre-patente du roi sur l'union héréditaire des duchés, et les protestations des duchés sur la réserve de leurs franchises locales. Les Etats allemands réclament à leur tour, comme nous l'avons déjà dit, l'indépendance des duchés.

ESPAGNE.—Les mouvements de troupes continuent, mais un journal espagnol assure que ces démonstrations sont faites seulement pour sauver l'honneur national, et qu'il a été permis à l'ambassadeur anglais de renvoyer incessamment les régiments dans leurs garnisons. Narvaez va, dit-on, rentrer en Espagne. Un correspondant du Herald lui mande que le duc de Valence est au mieux avec le roi des Français. Son rappel aurait pour but de fortifier la combinaison Trapani. L'Angleterre n'oublie pas non plus son protégé; le duc de Cobourg est parti pour Londres.

POLOGNE.—La fin de la séance des lords, du 11, a été signalée par un intéressant débat sur les affaires de Cracovie. Le comte de Beaumont a appelé l'attention du gouvernement anglais sur le traité de Vienne qui garantit l'indépendance de cette république, et il a exposé les événements qui ont amené l'occupation militaire de son territoire par les trois puissances chargées de veiller à ce qu'elle restât indépendante. C'est là, suivant lui, une violation du traité.

Quand aux dévastations et aux horreurs commises dans la Galicie, il veut croire que le gouvernement autrichien les ignore; mais il met bien au-dessus de sa conduite celle du cabinet prussien, qui, en prévenant dans ses états le mouvement qui menaçait d'y éclater, est resté pur de toute effusion de sang. L'orateur n'a pas voulu citer des lettres qu'il a reçues des malheureux survivants des massacres.

Elles sont, a-t-il dit, émouvantes au plus haut point. Il en résulte la preuve que l'animosité du pays contre les nobles a été fomentée à dessein, et qu'un odieux machiavélisme a présidé à ces événements.

Lord Kinnaird a moins ménagé le cabinet autrichien.

Il entrât, a-t-il dit, dans les vues politiques des autorités de la Galicie de faire massacrer les nobles par les paysans... Le gouvernement autrichien a mérité le blâme le plus sévère; il s'est rendu complice de ces atrocités en distribuant des récompenses aux instigateurs de ces infamies. Si le gouvernement et les chambres d'Angleterre n'ont pas, comme on l'a dit, le droit de protester contre ces atrocités, une remontrance conçue dans de bons termes, produirait des effets salutaires.

Nous ignorons si cette remontrance aura lieu; le marquis de Lansdowne et le duc de Wellington ont déclaré qu'ils croyaient à l'innocence du gouvernement autrichien. Mais, quant à Cracovie, le premier a protesté que l'Angleterre revendiquerait l'indépendance de cette république.

Il se confirme que la tranquillité est loin d'être rétablie en Galicie. Les paysans persistent à demander la suppression totale de la corvée; ils ne veulent pas même donner des secours dans le cas d'incendies qui se multiplient; aussi les accuse-t-on d'avoir organisé ce système d'hostilités contre les seigneurs. Le Correspondant de Nuremberg assure que tout récemment une commune formula un refus de cette nature, ayant à sa tête le juge du lieu.

RUSSIE.—La grande amnistie qu'on attendait à l'occasion du mariage de la grande duchesse Olga n'a point paru. L'empereur n'a accordé que des grâces particulières. Plusieurs personnes sont rappelées de la Sibérie; d'autres ont obtenu une diminution du temps de leur peine. Quelques émigrés ont obtenu la permission de rentrer dans leurs foyers. Il n'y a que dix ou douze amnisties.

On écrit de Breslau, 31 juillet: "Les conseillers municipaux de notre ville, qui se sont attirés dernièrement, de la part du roi, une lettre si sévère pour avoir osé exprimer leur opinion sur les attributions du synode général, viennent de nommer une commission chargée d'examiner quelle conduite il leur conviendra de tenir par la suite de la lettre du roi."

Des troubles très-graves ont eu lieu à Cologne, dans la soirée du 4 août. La foule qui s'était rassemblée pour célébrer une kermesse annuelle a insulté la police et les gendarmes; quelques-uns de ceux-ci ont été blessés. Les troupes appelées pour établir l'ordre ont dû faire usage de leurs armes pour disperser les rassemblements. Dans ce conflit, plusieurs personnes ont été blessées, une seule a été tuée. Le 5 au matin, l'autorité a fait retirer les troupes, et la garde bourgeoise a été chargée du rétablissement et du maintien de l'ordre.

Les nouvelles de Bombay, du 1er juillet, annoncent que la forteresse Kote-Kangra s'est rendue, sans coup-férir, à l'armée anglo-indienne.

Cette reddition mettait fin aux opérations militaires sur les frontières du Punjab.

Les réfugiés italiens ont reçu l'autorisation de quitter la France pour retourner dans leur pays, où les rappelle l'amnistie du nouveau Pape. Une somme de 30 fr. est accordée à chacun pour frais de route.

La loi qui prescrit le dépôt de l'armement de Paris dans la ville de Brest, va recevoir prochainement son exécution.

On écrit de cette ville que le directeur de l'artillerie, chargé par le ministre de la guerre de la recherche d'un vaste local pour l'entrepôt général, est sur le point de terminer avec le propriétaire d'une ancienne manufacture.

La question est de savoir si la loi sera exécutée...

— On écrit de Malte que le prince de Joinville y a débarqué le 30 juillet; il a été reçu par une garde d'honneur...

— On écrit de Berlin, le 6 août: Lundi dernier, entre six et sept heures du soir, le roi, le grand-duc Michel de Russie et le prince Auguste de Wurtemberg...

— Les députés de Naumbourg, en Prusse, ont résolu, après une vive discussion, et à une grande majorité, de ne plus envoyer de députés à la diète provinciale.

— On lit dans le Memorial de Rouen: "On nous communique un fait qui nous paraît digne d'attirer l'attention et qui est attesté par des témoins en qui nous avons pleine confiance..."

— On lit dans le Globe: "La capitaine Fullerton et sa famille ont suivi l'exemple de lady Georgiana, et se sont convertis à l'Eglise romaine..."

— M. Burdett Coutts vient de faire don de 85,000 fr. (près d'un million de francs) pour doter des évêchés anglais...

— Les noces d'Abd-el-Kader ont été célébrées avec un luxe oriental, dans une rante vallée...

— "Chef des Doctrinaires musulmans, " Acceptez ces violons; c'est la France qui les paie, comme elle a payé les frais de la guerre du Maroc...

CANADA

NOTRE NOUVEAU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Rien n'est plus intéressant pour nos lecteurs que le sujet de toutes les conversations du jour, le nouveau gouverneur; une petite notice sur sa vie, sa famille, etc., est tout à fait d'actualité.

— James Bruce, comte d'Elgin, et de Kincardine, baron Bruce de Kincross et Torry en Ecosse, capitaine général et gouverneur en chef de la Jamaïque, est né le 30 juillet 1811. Il est le second fils du général comte Elgin, qui, lorsqu'il était ambassadeur à la Porte, fit la célèbre collection des "Warbres d'Elgin;" lord Elgin devint l'héritier de son père en 1840 par la mort de son frère aîné lord Bruce, qui mourut, sans se marier...

— Lord Elgin fut élu membre du Parlement pour Southampton en 1841; comme il est le second fils d'un pair qui n'était pas occupé, il est à présumer qu'il a reçu une éducation diplomatique. Il a aujourd'hui 36 ans. En 1842 il fut nommé gouverneur de la Jamaïque pour succéder à Lord Metcalfe...

— fut nommé gouverneur de la Jamaïque pour succéder à Lord Metcalfe. Il fut qu'abord il eut été donné des preuves de capacité pour recevoir si jeune un gouvernement colonial.

— Comme nous le disions hier dans notre Extra, la presse Anglaise parle de lord Elgin avec beaucoup d'éloges. Il appartient au parti Tory et a aussi l'avantage d'être un fort bel homme. Qu'il soit Tory, Whig ou Libéral, peu nous importe, à nous Canadiens. Ce qu'il nous faut et ce que nous espérons trouver en lui, c'est un homme juste et honnête, qui ait la sagacité et le discernement de reconnaître le vrai parti Canadien et national, d'avec ces factions, qui veulent l'exploiter; et qu'après avoir distingué la nation, il ait la franchise et le courage de lui donner dans ses conseils la position et la place qu'elle doit avoir. Nous sommes heureux d'apprendre que notre gouverneur est dans la vigueur de l'âge. Il faut des hommes jeunes et d'énergie pour un pays comme le nôtre.

— Lord Elgin sera à Montréal vers le 19 ou 20 du courant; des lettres particulières de Londres disent qu'il a retenu son passage à bord du Cambria qui est partie le 4 de Liverpool.

CORRESPONDANCE

L'ex-colonel Guy nous adresse la lettre suivante, que nous croyons en justice devoir publier. Dans notre opinion néanmoins, la position de messire Hudon n'est pas du tout changée par le contenu de la lettre de M. Guy; nous croyons que le certificat ou attestation donné par messire Hudon était donné alors pour un objet déterminé, et qu'il est tout à fait inconvenant et hors de propos de publier aujourd'hui ces attestations. Le public d'ailleurs jugera pour lui-même.

A l'Éditeur de la Revue Canadienne,

MONSIEUR,

D'après les dispositions que vous manifestez, vous comprendrez facilement que qu'un homme revêtu du pouvoir que je possédais en 1837 et les trois années suivantes a pu être calomnié. En effet bien qu'il m'ait donné la liberté à environ 500 de nos compatriotes malheureux, bien que je n'aie jamais fait un seul prisonnier politique, des individus d'une trempe trop commune partout ont cru pouvoir s'attirer de la considération en m'attribuant une conduite odieuse. En novembre 1840 on s'efforça d'autant plus de me décrier que j'étais étonné. Messire Hudon désirait alors que je fus élu, et le 25 de ce mois il me donna avec un de ses confrères un document dont l'authenticité, conçu dans les termes suivants.

Nous soussignés devons à la plus stricte vérité de déclarer que le colonel Guy, déjà connu et recommandable par sa conduite parlementaire, a continué depuis à se rendre digne de la confiance des Canadiens en général par la manière franche et équitable avec laquelle il s'est acquitté, depuis trois ans, des devoirs d'une charge publique qui lui avait été confiée. De plus, nous lui rendons ce témoignage qu'il a toujours eu les plus grands égards pour le clergé, agissant de concert avec lui, sachant respecter toutes les convenances religieuses et les droits individuels de chacun, étant à notre connaissance qu'il s'est attiré, dans une circonstance l'animadversion de tout un régiment pour avoir insisté, auprès du gouvernement, à faire justice à un habitant qui avait souffert des dommages dans ses propriétés.

(Signé) A. MANSEAU, Ptre. H. HUDON, Ptre

Montréal, 25 Nov. 1840.

Des événements récents m'ayant convaincu qu'on m'accusait encore aujourd'hui d'avoir, durant le temps des nos dissensions, abusé de mon autorité j'ai cru pouvoir établir l'opinion en publiant cet écrit dans l'Aréopage. L'éditeur expliqua en termes formels que c'était là le but de cette publication. En effet, canadien, et devant vivre et mourir ici, j'ai pu être alligé de ce qu'on me faisait passer pour un barbare. Messire Hudon se trompe donc quand il dit que j'ai voulu induire de là qu'il sanctionnait en 40 ma conduite comme adjudant-général en 46. Comme prêtre il pouvait et devait s'occuper du sort de ses compatriotes malheureux en 1837 et '38, et il pouvait savoir gré à quiconque leur rendait service. Au moins il disait rendre témoignage de ce qu'il avait vu et connu. Mais comme prêtre il pouvait ignorer des arrangements purement militaires, il devait surtout rester en dehors de toutes compétitions, de toute haine, de toutes passions. Ainsi je n'ai jamais rêvé qu'il put s'occuper de ma conduite comme adjudant-général. Je n'ai jamais imaginé non plus qu'il pouvait se figurer qu'on voudrait lui prêter la connaissance du futur, et que je suis induire d'un certificat, de ce qui s'était passé avant 1840, l'approbation, de ce qui devait arriver six ans après!

— S'il m'est fallu le tenir, ce certificat, dans ma poche, il ne m'eût été d'aucune utilité. En me l'accordant Mr. Hudon me donna donc le droit de m'en servir. Pour m'en servir il fallait le faire lire, en faire connaître le contenu, le publier enfin. C'est là par suite du désir qu'il assure que j'avais, d'être promu à la place que j'ai perdue, l'objet de toutes ses prières. Il ne peut y en avoir d'autre. M. Hudon l'a dit, "car il a compris, dit-il" que "cette attestation devait être présentée au gouverneur d'alors" ou ce qui se présente à l'appui d'une requête officiellement soumise à un gouverneur peut devenir, et doit dans le cours ordinaire des affaires devenir public. Il s'en suit donc que c'est à tort que messire Hudon prétend que "cette attestation était d'une nature privée."

Mais si cette attestation devait être tout-à-fait "privée" on présentée qu'au gouverneur seulement pourquoi M. Hudon s'est-il efforcé de prouver "que ma conduite parlementaire avait été recommandable" pourquoi Mr. Hudon a-t-il reconnu mes titres "à la confiance des Canadiens", pourquoi Mr. Hudon a-t-il applaudi à "la manière franche et équitable avec laquelle pendant les trois précédentes années je me suis acquitté des devoirs de ma charge" pourquoi messire Hudon a-t-il signalé la protection que j'ai accordée à un seul de ces mêmes Canadiens à mes risques et périls et à l'obscureté de tout un régiment? pourquoi a-t-il reconnu "les égards que j'avais eu pour le clergé" pourquoi enfin a-t-il prouvé mon respect pour les convenances? à tout homme sensé qui voudra reconnaître chez M. Hudon la moindre partie de cette intelligence dont il est largement doué, ces raisons paraîtront moins propres à influencer un gouverneur qu'à émouvoir le peuple. En effet, si Mr. Hudon est entendu ne s'adresser qu'au gouverneur il aurait parlé de ma loyauté, de ma fidélité, de mon dévouement envers le gouvernement et de sujets analogues; s'il ne l'a pas fait, s'il s'est exprimé dans les termes reproduits ci-haut, faibles pour un gouverneur, c'est vrai, mais très-significatifs pour le peuple c'est qu'il voulait alors me faire être, c'est qu'il s'adressait aux électeurs du comté de St. Maurice. Pour la troisième fois donc messire Hudon s'est trompé. Je dois aussi lui rappeler qu'en effet, je publiai cet écrit lors de ma tentative d'élection; qu'il en eut connaissance et qu'il en fut content. Il est probable aussi que cet écrit de la plus stricte vérité alors, l'est encore. Il est certain d'ailleurs que cet écrit ne change rien au contenu des autres. Je prendrai de plus la liberté de lui représenter la crainte que lui ont inspiré ceux qu'il qualifiait de nom de rebelles, et le danger qu'il croyait alors entraîner pour l'église et surtout, ne lui en déplaise, pour les prêtres.

— Serait-ce, parce qu'il est revenu de sa frayeur qu'on feignant de croire qu'il lui était possible de dérober et de sanctionner en 1840 ce que je faisais en 1846 il a conçu l'idée de me dénoncer comme si j'avais publié une lettre privée? serait-ce parce qu'il voudrait à mes dépens se rapprocher de ceux qu'il opposait alors, qu'il a imaginé d'articuler contre moi ce qu'il lui a plu d'appeler un "concert de plaintes." Messire Hudon entend-il par là un grand nombre, et pense-t-il que le nombre soit pour quelque chose bien que les plaintes ne soient pas fondées? grâce à l'autorité que lui donne son rang dans l'église il pourra ainsi influencer auprès des ignorants sur le sort d'un homme déjà malheureux. Mais les hommes éclairés lui demanderont, puisqu'il sort ainsi de ses attributions ecclésiastiques pour m'accuser, de formuler ses plaintes d'une manière claire et précise.

Messire Hudon sait qu'on ne se défend pas d'un "concert," il sait qu'en alléguant contre son prochain ce qui ne peut ni se prouver ni se contredire, qu'en l'accusant d'une manière vague et indéterminée que le met hors d'état de se défendre il pèche contre ces règles qu'il fait métier de prêcher.

Je suis, monsieur, Votre serviteur, A. GUGY.

Nous apprenons du Herald que l'on parle d'étendre le télégraphe électrique depuis les grandes villes des Etats-Unis jusqu'à celles de Montréal et Québec. Un monsieur qui est maintenant en cette ville a fait des propositions au bureau du commerce, pour commencer immédiatement cet important ouvrage. Ses conditions sont que les citoyens de Montréal lui paieront la moitié des frais, c'est-à-dire, d'après son calcul, entre £3,000 et £5,000. Cette ligne sera communiquer les villes de manière que les nouvelles leur parviendront en un instant.

L'ASSOCIATION MERCANTILE DE Montréal vient de recevoir de M. HECTOR BOSSANGE de Paris, un magnifique cadeau consistant en plus de 200 volumes d'ouvrages Historiques et Littéraires. Dans sa séance d'hier, l'Association a témoigné à M. Bossange sa gratitude pour un si beau présent, en lui volant des remerciements et le nommant membre honoraire de l'Association.

CHRIST ENIVOIRE.—Un Américain exhibe en ce moment en cette ville, un objet d'art remarquable et qui fait l'admiration des visiteurs; c'est un Christ sur la croix, travaillé sur un seul bloc d'ivoire, par un moine génois.

Les détails anatomiques de la statue sont d'une excellente étude: la poitrine, les mains, les pieds sont sculptés avec une rare perfection; le reste du corps n'est pas moins remarquable, au point de vue matériel; mais ce qui fait le prix de l'ensemble, c'est le caractère de souffrance qui se fait sentir partout. Ces membres sont bien ceux d'un agonisant; ils ont bien cette espèce de rigidité nerveuse qu'inflige la torture. Rien qu'à regarder ce corps où tout les muscles souffrent, on se sent ému; mais cette émotion redouble quand on contemple la tête du Rédempteur. Elle est mollement affaissée sur l'épaule gauche; les cheveux tombent en désordre autour; on les dirait trempés de la sueur de l'agonie. Les yeux sont fermés; à la légère contraction des sourcils et des lèvres montre aussi l'humidité souffrante, tandis que la merveilleuse placidité qui perce sous la voile de la douleur, révèle le Dieu.

LE CANON LAROCHELLE.—M. Larochelle est depuis quelques jours à l'Hôtel de Québec de cette ville, avec cette merveilleuse machine qu'il a inventée. Le modèle est en cuivre et a ôté près 12 pouces de longueur. Au moyen d'un mécanisme très compliqué, ce canon tire dix à douze coups à la minute. L'espace nous manque pour dire aujourd'hui tout ce que cette merveille possède d'ingénieux et de remarquable, nous y reviendrons; qu'il nous suffise d'exprimer à M. Larochelle, notre admiration pour une œuvre qui dans un pays éclairé et avancé devrait faire la fortune et la réputation de l'inventeur.

M. Larochelle doit exhiber son canon à lord Cathcart et nous dû-on, en faire ensuite une exhibition publique; nous ne doutons pas que nos compatriotes ne se portent en foule pour voir le célèbre canon.

LA BANQUE DU PEUPLE.—Le rapport trimestriel du montant moyen du Pacifique et du passif de la banque du Peuple, du 1er mars au 1er septembre courant, est des plus satisfaisants; cette excellente institution est dans un état très florissant; son passif s'élevait aujourd'hui à £181,960 10 2 et son actif à £286,116 18 4.

CONCERT DE M. TEMPLETON.—Nous avons assisté hier au soir au concert du grand chanteur. Il y avait foule. M. Templeton a certainement une voix magnifique. Le travail contre lui, hier une chaleur excessive suffoquante, augmentée par cette masse de personnes pressées dans la grande salle de Daley.

Nous avons rarement entendu une voix plus harmonieuse et plus souple que celle de M. Templeton; il la module et la conduit avec un vrai talent d'artiste; ses soirées musicales, remplies d'a-necdotes et de narrations amusantes, sont fort goûtées partout où il passe. M. Templeton chante demain soir, à Québec et donnera un 3e concert à Montréal, lundi prochain.

L'exhibition des tableaux de M. Winter attire toujours la foule. Elle sera continuée encore cette semaine; elle est enrichie de six voes magnifiques, qui se déclinent à la lumière d'une manière admirable. Cette semaine est positivement la dernière.

Le vaisseau de Sa Majesté l'Indicrite, monté par l'amiral commandant la station d'Halifax des Indes Occidentales, est arrivé à Québec hier matin. Il était parti d'Halifax le 19 du mois dernier.

L'amiral a débarqué à deux heures et demie, salué par le canon de la frégate, et à été reçu au quai par une garde d'honneur du 93e régiment (montagnards). Il est monté à la haute-ville dans une des voitures du capitaine Boxer.

Nous apprenons, dit le Mercury, qu'une dépêche a été reçue de lord Grey en réponse aux adresses de la législature locale au sujet de M. Ryland contre le gouvernement; elle reconnaît son droit à une indemnité pour les pertes qu'il a essayées par suite de la renonciation à son office en 1841, et enjoint au gouverneur-général de presser l'Assemblée de liquider ses obligations envers ce monsieur.

Le même journal annonce que le 77e régiment, à son arrivée, se rendra d'ici à St. Jean (sic Champlain), et que la brigade des carabiniers doit rester à Québec.

NOUVELLE-ECOSSE.—Sir John Harvey est arrivé à Halifax le 29 août pour prendre les rênes du gouvernement civil et militaire de la Nouvelle-Ecosse.

La machine administrative est loin de fonctionner à la satisfaction des colons dans cette île. On espère que le nouveau gouverneur, pourra rétablir la confiance, et satisfaire les justes espérances de la population.

COMMUNICATION DIRECTE PAR LA VAPEUR ENTRE LES Océans ATLANTIQUE ET PACIFIQUE!—Nous voyons par les journaux américains qu'il est sérieusement question de construire un chemin de fer entre quelques points de la côte Pacifique de l'Amérique et les grands lacs de l'Ouest.

Le comité du sénat sur les terres publiques a fait un rapport unanime sur ce grand projet, en le recommandant au pays, comme une mesure essentiellement nécessaire.

Ce rapport considère la possibilité d'exécuter ces grands travaux, et les moyens de subvenir à leur exécution; il considère l'effet qu'aura la construction de ce chemin sur la valeur des terres publiques, sur le développement des ressources agricoles, manufacturières et minières du pays, et sur l'extension du commerce intérieur; il considère surtout l'effet qu'il aura d'étendre le commerce des Etats-Unis avec la Chine et les autres contrées de l'Asie, l'Archipel de l'Est et les autres îles de l'Océan pacifique, et avec les pays de la côte Ouest du Nord et du Sud de l'Amérique.

BULLETIN COMMERCIAL

D'après le rapport de MM. Macdougall et Glass de samedi, la farine avait été en assez bonne demande durant le semaine dernière pour l'exportation. La fine fleur de blé de l'Ohio, s'est vendue de 21s 6d à 22s le baril; d'autre fleur supérieure de 23s à 23s 1d, et la commune de 17s 9d à 18s.

Le blé de moyenne qualité du (H.-C.) s'est vendu 4s 3d le minot de 60 lb.

Le passif commande 21s 10d par quintal, et la perlesse 20s 6d à 20s 9d.

Environ 3,000 barils de fleur ont été pris à 4s 6d de fret pour Glasgow.

Depuis l'arrivée de la malle la fleur a augmenté de 1s. 6d., par baril.

NOUVELLES DU MEXIQUE

La malle d'hier nous a apporté le dénouement de la révolution du Mexique. Quand l'insurrection s'est déclarée à Mexico, on a fait Paradis prisonnier; Santa-Anna est accueilli partout avec enthousiasme; les opérations sont reprises sur le Rio-Grande; la Californie s'est déclarée indépendante; ou dit même que le commandeur Stoot en a pris possession au nom du gouvernement Américain!

Naissances.

— A Québec, lundi dernier, la dame de F. Evanturelle Guyer, avocet, a mis au monde un fils. — A Québec, le 27, la dame de J. Nelson, fils éc., a mis au monde un fils. — A l'Assomption, le 27 août dernier, la Dame de M. P. R. Fautoux, a mis au monde un fils. — A Sorel, le 4 du courant, la Dame de M. C. D. Hamel marchand, a mis au monde un fils.

Morts.

— A Kamouraska le 1er courant le Docteur Ludger Têtu, à Dile. Clémentine L. fille de l'honorable A. Dionne,

Deccs.

— A Amherbourg, le 14 ultimo, à l'âge de 60 ans, dans Angélique Tourangeau, épouse de Louis Maréchal. En cette ville, le 1er du courant, après une longue maladie, M. Dieudonné Beaudry, étudiant au petit séminaire de cette ville, âgé de 17 ans 17 jours.

— A Sorel, le 3 du présent, Dame Jane Des, veuve de William Nelson, écuyer. Cette vénérable Dame avait atteint l'âge de 80 ans, et pendant 50 ans elle avait résidé à Sorel, où ses belles qualités, marquées au coin de toutes les vertus, seront longtemps vénérées et respectées. Un des plus grands honneurs qui aient jamais été rendus dans ce village, la suivait au tombeau, et nos excellents cultivateurs avec la reconnaissance qui fait le plus beau trait de leur caractère, briguaient l'honneur de porter ses restes. Cette Dame laisse une grande famille, parmi laquelle sont les Docteurs Wolfred et Robert Nelson.

— Au Manoir Saigneurial de St. Marc, dimanche, le 6 du courant, à 4 heures du matin, l'honorable Pierre Dominique Debarthz, ancien conseiller législatif, âgé de 62 ans. M. Debarthz a succédé, le 6 courant, à une maladie dont les premiers symptômes s'étaient fait sentir il y a plus de quinze ans. Depuis les deux dernières années il a tantôt s'élevait beaucoup, et un second coup de paralysie dont il avait éprouvé le premier quelques jours auparavant est venu l'enlever à ses amis, et à sa famille chérie. Ses funérailles auront lieu mercredi, le 10 du courant, à son cercueil partira de la maison mortuaire à 8 heures A. M. pour se rendre à l'église paroissiale de St. Charles, lieu de la sépulture.

MARCHANDISES

MERcredi prochain, le 9 Septembre, sera vendue aux Magasins des sous-sols, sans déchet, pour le compte de LOUIS DELAGRAVE, écuyer, et qui sera de la Carrière de l'Académie, de MARSEILLES; CETTE consistant en: Vin supérieur de Banerico en quart, de quart, barriques et pipes; Vin de Malaga en octaves; Eau de Vie en barriques et quarts de quart; Vinaigre triple clarifié en barriques et quarts; Huile d'Olive Noire, en do et quarts de quart de do; en salades et painiers; Liqueurs assorties, Marschino, Curacao, etc., etc.; Vin de Brabant, Noyau, La Rose, Médée et Sauterne, en salades d'une douzaine; Champagne en paniers; Vieille Can-de-Vie pâle en galle d'une douz. chaque; Ananas 4 feuilles durs et tendres; Nole et Avellanes; Marinées et Saucis assorties, Sardines à l'huile et Anchova; Veronique et Macerani; Ome de Groulles; Fromage en boîtes de goût, Balaie en boîtes, demies et quarts de boîtes; Pâte de Reglisse; Savon de Castille en boîtes; Soufre en baton et en poudre; Bouchons de Liège de diverses espèces; Quelques valises Parfumeries françaises assorties; 8 boîtes Ecroces d'Oranges; La Vente à DEUX heures précises. COUVILLIER et FILS;

Par J. D. Bernard. VENTE ETENDU DE FOURNURES ET PAUX MANUFACTURÉES. AUX Magasins de sous-sols, JEUDI, le 10 SEPT. TENBRE prochain, sera offert au commerce par Becan Public, un grand assortiment de FOURNURES et PAUX manufacturés et non manufacturés. Les particularités seront données dans un autre avis. —AUSSI— 100 balles Ouate en paquets, 50 do Ouate en feuilles, 100 pièces étoffe canadienne grise, du Sault au Lacoutet; 50 do étoffe 6-4 américaine, 1 caisse Flanelle saxonne extra-fine, 2 do Capitures de Caoutchouc, 6 valises Bittines de Prunelle, 8 balles étoffe d'autonne pour Vestes. La tout sera vendu sans réserve. Conditions Libérales. La vente à UNE heure précises. 1er septembre. J. D. BERNARD.

POELES &c., DE LA MANUFACTURE DE QUÉBEC.

A la vente régulière annuelle des objets d'art-manufacturés, aura lieu aux Magasins de sous-sols, MER OREDI, le 16 SEPTEMBRE prochain, auquel temps il sera offert au commerce un grand assortiment de POELES DOUBLES et SIMPLES, à PATENTES et autres; CHAUDIERES à SUCRE, FOURNEAUX PORTATIFS, etc., etc. Les particularités seront données dans un autre avis. —Conditions Libérales— La Vente à UNE heure précises, P. M. 1 septembre. J. D. BERNARD

VENTE DE MEUBLES DE MËNAGE.

LUNDI, le 14 courant, à la résidence de M. J. G. BΛΑΥΚΗΣ, n. 3, Marché-Vieil, qui est sur le point de cesser de tenir maison, seront vendus, par encan public, tous ses MEUBLES DE MËNAGE, comprenant tous les articles généralement employés pour tenir maison, dont le plus grand nombre sont neufs.

Un très-élegant PIANO en bois rose, de manufacture américaine, qui a coûté 475. Un très-beau PIANO de Collage en bois rose, tout-à-fait neuf. Une HARPE, de qualité supérieure, et autres instruments de Musique et de la musique. Les Meubles pourront être vus sur les lieux, le jour avant la vente. La vente à DIX heures. J. D. BERNARD, Encanleur. 8 sept.

ÉCLUSE ET DAM A ST. OURS.

DES SOUMISSIONS seront reçues au Bureau de Département des Travaux Publics jusqu'à LUNDI, le 14 courant à DIX heures A. M. pour l'Entreprise des Ecluses et Dams à St. Ours, sur la Rivière Richelieu, d'après un plan modifié. Les plans et devis peuvent être vus à ce Bureau, où toute information ultérieure pourra être donnée. Par ordre, THOMAS A. BEGLY, Sec. Bureau des Travaux Mon-763, 4 sept. 1846.

A VENDRE

10 CAISSES d'ardalles pour les Ecoles. Petits Livres de vie Dialogues et petits Dramas Grammaires des frères Exemples AUSSI.— Une superbe guitare à clef Attendue de jour en jour par le Lord Collierford et le Leander. Pierres à moulages éct., moulages Français, et autres articles. LOUIS DELAGRAVE. No. 60 Rue des Commissaires. 4 septembre.

NOUVELLE GRAMMAIRE ANGLAISE,

RÉDIGÉE d'après les meilleurs auteurs et à l'usage de personnes qui désirent apprendre l'Anglais. Par J. B. MELLEUR, M. D. Surintendant de l'éducation. Prix 10 centimes la douzaine. A vendre par E. R. FABRE & Cie. 8 septembre. Rue St. Vincent No. 2.

EXHIBITION

DE LA STATUE D'IVOIRE DU CHRIST, Aux Chambres au-dessus de MM. CHALMERS & Cie. N° 10, GRANDE RUE ST. JACQUES. LE JOUR ET LE SOIR.

CET étonnant ouvrage d'art fut exécuté à Gênes, en Italie, par un moine du Couvent de St. Nicholas et est regardé par les connaisseurs comme beaucoup supérieur à aucun ouvrage de ce genre, dans les temps anciens et modernes. Il a été payé dix MILLE LOUIS par le présent propriétaire, et il a été visité durant l'année dernière par des milliers de personnes dans les villes des Etats-Unis, et a obtenu de ceux qui l'ont vu la louange et l'admiration la plus enthousiaste. Cartes d'admission: la 5d., Carte à Saloon, 2s. 6d., 8 septembre.



MADRIERS ET CHEVRONS.

DES PROPOSITIONS seront reçues au Bureau des Travaux Publics, jusqu'à MARDI, le 22 de SEPTEMBRE prochain, pour la livraison des MADRIERS et CHEVRONS suivants, savoir: Pour cette partie du chemin des principaux Townships de l'Est, entre CHAMBLY et ABBOTTSFORD, marquée comme les sections 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 16, 17, 18, et 19.

516,000 pieds de MADRIER, de trois pouces d'épaisseur, et huit pieds de long et 210,000 pieds de CHEVRONS, de six pouces sur quatre, et depuis 16 jusqu'à 24 pieds de longueur, on préférera de 20 à 24 pieds.

Pour le chemin de ST. JEAN, et de STANBRIDGE, entre la place ci-dessus et le crin de Spier. 623,000 pieds de MADRIERS et 236,000 pieds de CHEVRONS des mêmes dimensions telles que ci-dessus mentionnées.

Les propositions spécifiant le prix par 1000 pieds mesure superficielle, pour le MADRIER et par 1000 pieds, mesure linéaire, pour les CHEVRONS, devront être adressées au sous-secrétaire, en deux exemplaires, l'un en original et l'autre en copie, et être accompagnées de deux bons de caution pour la due exécution du contrat.

Par ordre, THOMAS A. BEGLY, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Montréal, 1er septembre 1846.



DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce Bureau, jusqu'au DIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, pour la réparation du PONT DE LA CHAUDIERE, conformément à la spécification qu'on peut voir soit à ce Bureau, soit chez le Gardien de l'ent, soit chez N. H. BAIRD, frayer, Ingénieur Civil; les dites soumissions devant être endossées: "Soumission pour réparation du Pont de la Chaudière," et adressées au sous-secrétaire.

THOS. A. BEGLY, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Montréal, 28 août 1846.

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DU DISTRICT.

ETATS du quartier finissant le 31 août. Montant déposé durant le quartier finissant ce jour... £12,268 7 6 Montant retiré... 1065 6 1

Balance due aux déposants ce jour... £10,603 1 5. La Banque est ouverte, à l'ordinaire tous les jours depuis dix heures à trois et les samedis et vendredis depuis six à huit heures P. M.

Par ordre du Bureau JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier. Banque d'Epargne de la cité et du district, Grande rue St. Jacques. 1er septembre 1846.

COMMUNICATION, TOUS LES JOURS, ENTRE MONTRÉAL ET LES SOURCES DE VARENNES.

LES POSSESEURS actuels de ces CELEBRES SOURCES viennent de compléter les arrangements suivants afin d'établir entre MONTRÉAL et le JOLI VILLAGE DE VARENNES une COMMUNICATION REGULIERE de TOUS LES JOURS, qui puisse offrir au public et aux voyageurs, désirant visiter les Sources et le Village, toutes facilités possibles de la faire convenablement.

LE STEAMER ST. LOUIS, Quitte Montréal tous les DIMANCHES à UNE heure P. M., et revient dans l'après-midi. Prix du Passage pour aller à revenir TRENTE SOUS. La semaine le "St. Louis" part pour VARENNES les MARDI et MERCREDI, à 4 heures P. M., Prix TRENTE SOUS.

LE STEAMER DAVID AMES, Laisse MONTRÉAL pour VARENNES tous les JEUDI MATIN, à NEUF heures précises et revient de bonne heure le soir. Prix du passage, pour aller et revenir, QUARANTE SOUS. (Scrutants et Enfants moitié prix.)

Les jours intermédiaires, c'est-à-dire, les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, UN OMNIBUS

Partira de Varennes dans la matinée et passera dans l'après-midi à cinq heures aux principaux Hôtels de cette ville pour prendre les passagers et les conduire aux SOURCES; Prix pour aller et revenir CINQ CHELINS. (Scrutants et Enfants moitié prix.)

Un voyage à cette saison aux SOURCES DE VARENNES situées sur les bords pittoresques du St. Laurent, ne peut qu'être très agréable et très salutaire.

Les personnes qui désireraient passer quelques jours au Village, trouveront la d'excellents Hôtels pour les recevoir. Les possesseurs actuels des Sources, tout en remerciant le public de son patronage passé peuvent l'assurer aujourd'hui, qu'à l'avenir, rien ne sera épargné ou négligé à leur Hôtel, pour rendre le séjour des voyageurs et des Visiteurs tout à fait agréable et confortable. Ils ont espéré que leurs efforts rencontreront l'approbation générale.

LUBIN KENT. Montréal, 1 Juillet 1846.

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président. Francis Hincks, A. Lalor, V. Président. H. Mulholland, John E. Mills, Jacob DeWitt, Joseph Bourret, F. Desbriens, L. T. Drummond, H. Judah.

AVIS est par le présent donné que jusqu'à avis contraire l'INTERET que payera cette institution sera de CINQ POUR CENT sur les Dépôts de £50 et au-dessus, et de QUATRE POUR CENT sur les Dépôts au-dessous de cette somme.

On peut obtenir copies des Règles et Règlements, et autres informations, en s'adressant au Bureau de la Banque qui est ouvert TOUS LES JOURS, de DIX heures à TROIS, et dans les soirées des LUNDIS et de SIX à HUIT.

Par ordre du Bureau. JNO. COLLINS, Secrétaire. Bureau de la Banque d'Epargne, de la Cité et District de Montréal, No. 46 Grande rue St. Jacques, porte voisine de l'Hotel.

AVIS AUX VOYAGEURS. HOTEL DU CANADA, RUE ST-GABRIEL

MME. ST. JULIEN, informe ses amis et le public que les améliorations récentes, dans le goût européen, qu'elle vient d'introduire à son établissement lui permettent d'offrir tout le confort désirable au voyageurs comme aux pensionnaires résidents.

POSITION CENTRALE. A proximité du quartier Commercial, de la Cour de Justice, des Bureaux du Gouvernement; la vaste maison [ici devant occupé par la Compagnie du Nord-Ouest,] a reçu de grandes améliorations pour assurer l'aïssance et tout le confortable aux personnes qui voudraient bien continuer à en faire leur résidence.

LES FAMILIERS trouveront de spacieux appartements, bien aérés, des salons récemment meublés et les soins les plus attentifs. Les mets, les vins les plus recherchés seront toujours choisis avec le plus grand soin.

DES VOYAGEURS seront toujours prêts à l'arrivée et au départ des bateaux à vapeur pour le transport des voyageurs et leur bagage.

Mme. ST. JULIEN offre ses plus sincères remerciements pour l'encouragement qu'elle a déjà reçu et qui lui a permis d'établir une maison spacieuse de nature à offrir tout le confort aux Dames et Messieurs (voyageant ou résidents). Montréal, 3 juillet, 1846.

A VENDRE, AUX VOUTES DE J. D. BERNARD, L. DELAGRAVE.

UN assortiment de Chapeaux Français, pour homme, dans le nouveau goût.

Nouvellement reçus et à rendre à la même place. PIANOS Orgues bien adaptés pour les Eglises; Ornaments d'Eglise, consistant en Bible pour St. Sacrement, Chape pour do., Croix brochée, Rites à Stes. Hules, et Statues de la Vierge en plâtre de deux grandeurs. Une superbe statue de la Vierge argentée.

A vendre à la même place. Pâtés de Foie gras, Dindes truffes, Truffes en bouteilles, Pointes d'Asperges, Sardines à l'huile, etc.

Vins français, en petits quarts de 15 gallons chaque, do do en caisses de 1/2 douz. de bouteilles. Vins d'Espagne, en quarts de 30 gallons, Vin de Port en pipes, Vinaigre de vin blanc, Champagne en caisses et paniers, de Ruinart père et fils

do do de Mouët et Chandron, do do de St. PERRY, res, do mousseux, de la maison de Florentin Faure.

A vendre aussi à la même place. Rubans français, Gants français, Fluchs de soie noir, Parapluie à cannes, Et une variété d'autres articles.

M. R. LOUIS DELAGRAVE a transporté son Bureau sur la Rue des Commissaires, à côté du Bureau du Rail-Road. 25 août 1846.

SWORDS HOTEL.

M. SWORD ayant cédé l'Hotel qu'il occupait depuis un grand nombre d'années dans la rue St. Vincent, à M. MICHAEL O'NEIL, ci-devant du City-Hotel, rue St. Paul, il espère que le public voudra bien continuer son patronage à son successeur.

De son côté M. O'Neil, sollicite respectueusement ce même patronage qui a été accordé à son prédécesseur. L'expérience qu'il a acquise depuis 13 ans dans ce genre d'affaires lui fait espérer qu'il saura mériter l'encouragement qu'on voudra bien lui accorder.

Ses Vins et ses Liqueurs seront de la meilleure qualité, et sa Table sera toujours abondamment fournie des meilleurs Mets que le Marché peut offrir.

M. O'NEIL saisit cette occasion pour faire ses sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il lui ont toujours accordé au City-Hotel, pendant plusieurs années, et il les invite à lui continuer le même support dans son nouvel établissement, où ils seront servis dans le meilleur goût et à des prix très-modérés.

M. O'NEIL. 31 juillet.

FRED. CARLISLE, DOREUR, 166. Rue Notre-Dame. 166. MONTREAL.

FABRICANT de Cadres de Miroirs et de gravures, monte et vernit les Cartes Géographiques, redore les vieux articles, nettoie et vernit les vieilles peintures etc, etc, etc.

N. B. Toutes commandes seront reçues avec reconnaissance et exécutées avec expédition, à des prix modérés. 28 juillet, 1846.

OPPOSITION. LA LIGNE DU PEUPLE.

JUSQU'A nouvel ordre, le Steamer QUEBEC le plus rapide de l'AMERIQUE BRITANNIQUE DE NOUVEAU PARTIRA comme suit: De QUEBEC, les LUNDIS, MERCREDI et VENDREDI à sept heures P. M.

De MONTREAL, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à huit heures P. M. Québec 28 juillet. J. WILSON.

Les différents journaux de cette ville et de Montréal voudront bien donner à cet avis trois insertions.—J. W.

PHARMACIE CANADIENNE, Coin des Rues St. Lambert et St. Jacques, Maison de l'Hon. L. H. LaFontaine, (Vis-à-vis le Dr. Nelson.)

ON trouvera constamment à cette Etablissement un assortiment général de DROGUES, REMÈDES A PATENTES, PARFUMERIES INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, &c., &c., &c.

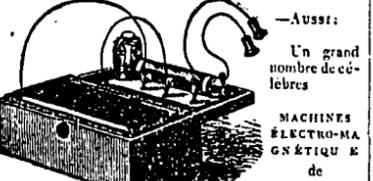
Le tout des meilleures manufactures françaises et anglaises. Les ordres de MM. les Médecins et Marchands de la campagne seront exécutés avec le plus grand soin. Consultation à toutes les heures de la journée. 31 juillet. Ed. TRUDEL, M. D.

Nouvelle Pharmacie, Coin des Rues Notre-Dame et St. Denis. DIRECTEMENT VIS-À-VIS L'HOTEL DONEGANA.

LES sous-signés venant d'ouvrir l'établissement, ci-devant de l'honneur d'informer les habitants de Montréal et des environs, qu'il sont maintenant prêts à leur offrir un assortiment étendu et général de DROGUES, PREPARATIONS CHIMIQUES, MÉDECINES PATENTÉES, PARFUMERIE, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, &c., &c., &c.

d'une qualité à ne pas être surpassée par aucune maison de cette ville, ayant été choisis par le Dr. COTE lui-même avec le plus grand soin et aux prix les plus modérés.

Les sous-signés ont aussi un assortiment étendu de boîtes de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr. ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.



—Aussi: Un grand nombre de cylindres MACHINES ÉLECTRO-MAGNÉTIQUE de SHERWOOD.

Les médecins aussi bien que les marchands de Drogues en général voudront bien venir voir et juger par eux-mêmes: les sous-signés étant déterminés à ne rien négliger, de leur part, pour satisfaire en toute manière ceux qui voudront bien les favoriser de leur patronage.

Le Dr. COTE a son bureau voisin de la Pharmacie où il sera constamment assidu afin de recevoir les patients qui voudront bien le favoriser de leur pratique. N. B.—Eau de Soda et Nectar de Gingembre, à la Fontaine.

Toute prescription sera remplie avec le plus grand soin et exactitude. MARCELLIN COTÉ & CIE. 31 juillet 1846.

REFORMISTES, ATTENTION! Procurez-vous cet ouvrage remarquable, écrit dans vos intérêts.

A VENDRE CHEZ MM. ARMOUR ET RAMSAY, RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER, UN PAMPHLET EN LANGUE ANGLAISE, SUR LES AFFAIRES DU CANADA. Par un Canadien. Prix:—TRENTE SOUS. Montréal 31 juillet 1846.

SARATOGA SPRINGS. LAFAYETTE HOUSE, BROADWAY, TOUT PRÈS DE L'EMBARCADERE DU RAIL-ROAD.

J.-R. RICARD, Restaurateur français, dont la maison a été dernièrement incendiée, prévient MM. les voyageurs qu'il vient de monter un autre établissement en face de celui qui a été détruit, et qu'il a réuni dans ce nouvel hôtel tout le confort que l'on peut désirer.

Toile à Bluteaux, de Hollande DE PREMIERE QUALITE. A VENDRE par le sous-signé, rue des Commissaires, No. 105, porte voisine du bureau de Chemin de Fer du St. Laurent et du Champlain. L. DELAGRAVE. 28 août.

AVIS ALIEU laissera le port de Chamblay pour Montréal tous les Lundi et Jeudi matin à 4 heures au lieu de 6 heures, et passera en conséquence 2 heures plus tôt à chaque place intermédiaire.

F. SINCENNES. 28 août 1846.

HOTEL DONEGANA, RUE NOTRE-DAME.

LE PROPRIETAIRE de ce MAGNIFIQUE ETABLISSEMENT, sans égal dans ce pays, en offrant au public ses remerciements pour l'encouragement libéral que son oncle (M. RASCO) et lui ont rencontré, durant les douze années qu'ils ont conduit l'établissement si bien connu sous le nom d'HOTEL RASCO, à l'honneur d'annoncer qu'il vient de se transporter dans cette

SPLENDIDE MAISON, RUE NOTRE-DAME.

Ci-devant appartenant à Wm. Bingham Esq. et la résidence des gouverneurs les lords Durham et Sydenham, la maison a été considérablement augmentée et montée avec toutes les commodités et toutes les recherches que le confort et le luxe peut désirer. La SITUATION est centrale, à une petite distance du champ de Mars, de la Cathédrale, de l'Eglise St. Jacques, du Palais Episcopal, des Banques, des Bureaux du gouvernement, du Palais de Justice et des autres établissements publics. La beauté du site, et l'élévation sur laquelle l'Hôtel est bâti, lui donne beaucoup de lumière et beaucoup d'air; il commande de tous côtés une vue excellente, magnifique de la Cité, de la Rivière, de l'Île Ste. Hélène de la rive opposée, de la Montagne et du paysage si pittoresque que l'environne.

L'établissement a été meublé de fond en comble avec des MEUBLES, TAPISSERIES, TAPIS, TENTURES, etc., TOUT NOUVEAUX ET DU GENRE LE PLUS SOMPTUEUX ET LE PLUS FASHIONABLE depuis de toutes les façons du PREMIER HOTEL de l'Amérique Britannique. On trouve dans la maison 6 chambres de bains et une Salle de Billard.

La TABLE sera toujours fournie de toutes les raretés de la saison, et en même temps que le propriétaire n'espérera rien pour satisfaire ceux qui voudront bien l'honneur de leur patronage, le grand nombre de personnes que l'établissement de son établissement lui permet de recevoir, fera que ses prix et charges seront très raisonnables. Des voitures sont toujours prêtes à conduire les voyageurs aux Bateaux à Vapeur, aux différents endroits de départ, aux Bureaux des Stages ou Diligence, et à aller les prendre à leur arrivée. Enfin le propriétaire actuel ne négligera rien pour rendre son établissement digne du patronage libéral qu'il a déjà reçu comme successeur de Rasco.

J. M. Donegana. Montréal 19 Juin 1846.

IMPORTATION DU PRINTEMPS HARKIN & BADEAUX, No. 140 rue Notre-Dame.

LA MAISON HARKIN ET BADEAUX annonce au public l'arrivée d'un assortiment complet de Marchandises de fond et de fantaisies pour le commerce du printemps, et de l'été. On trouvera que le NOUVEAU FOND comprend ce qui y a de plus varié et de plus à la mode en fait de tissus.

CHAPEAUX FASHIONABLES LONDRES

LE Sous-signé vient de recevoir par le Great Britain, Palmyra et Lady Stolon, VINGT CAISSES de CHAPEAUX de CASTOR, et de Soie, comprenant toutes espèces de qualités, des modes les plus récentes et dans le dernier goût. Les Marchands du Haut-Canada trouveront un assortiment complet et seront servis avec la libéralité ordinaire.

ANDREW HAYES, Maison de Chapelier de Londres Etablie en 1837, une partie à droite de la Place d'Armes 141 rue Notre-Dame.

MAGASIN DE MAISON BEAUDRY & FRERE, Rue Notre-Dame No. 124, Eglise Anglaise. LA MAISON BEAUDRY & FRERE vient de recevoir son assortiment du printemps de marchandises de FOND et de GOUTS, choisies avec le plus grand soin, par un des associés dans les différents marchés de France, d'Angleterre et d'Écosse, ils ont surtout en magasin une belle collection de Châles de Sain et Cashmere, Etouffés à l'italien et à l'écossais, Tapis fin, superfin, Bruxelles et Impériaux, aussi des Bouteaux avec les feuilles d'érable et le castor. Montréal, 31 juillet 1846.

HOTEL DALEY, J. H. DALEY, [CI-DEVANT DE KINGSTON.]

ÉTANT venu se fixer à Montréal, a pris cet ETABLISSEMENT si bien connu comme l'HOTEL RASCO, qu'il a entièrement remodelé, et où les voyageurs trouveront tout le confort et tout l'aïssance qui peut se rencontrer dans les principaux hôtels de ce continent.

Les Chambres à Couches. Sont bien aérées et seront tenues en hiver à un degré suffisant de chaleur.

Les Salons des Dames et des Messieurs. Sont complétés avec tout le luxe que le goût le plus élégant puisse suggérer ou que les dépenses les plus étendues puissent procurer. Aucune dépense n'a été épargnée pour mettre les salons et arranger les appartements, de manière à égaler les salons de réception les plus recherchés.

La Carte du Menu. Comprendra toujours les Mets les plus délicats que l'on puisse obtenir sur les excellents marchés de ville; et l'on croit que l'exécution du département culinaire, conduit par un Chef de Cuisine des plus habiles, ne pourra manquer de satisfaire les plus gourmets.

Les Vins. Seront toujours choisis avec la plus scrupuleuse attention quant à la qualité. Aucun autre que ceux qui seront de la qualité la plus fine ne seront admis sur la table. Après tout, peut-être n'est-il rien d'aussi nécessaire pour le confort des hôtes d'un hôtel.

Que les soins les plus attentifs. Et sous ce rapport, on s'attend avec confiance que l'HOTEL DALEY sera sans rival. Un corps complet de gens de Café, possédant tous pratiquement l'expérience de leur devoir, a été choisi avec beaucoup de soin à New-York, et placé sous la direction d'un chef très habile.

Des Bains de différentes espèces. Seront toujours prêts sur les lieux; DES OMNIBUS. Seront toujours prêts pour l'arrivée et le départ des Diligences et Bateaux à Vapeur qui voyagent entre cette ville et cinquante parties du Continent Américain, franc de charge.

J. H. DALEY saisit cette occasion pour offrir ses remerciements les plus sincères de l'encouragement distingué et libéral qu'il a reçu pendant si longtemps à Kingston, et il assure ses bons amis et le public en général, qu'il se montrera toujours très empressé à donner toute son attention à leur confort. Montréal, 16 juin 1846.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT, RUE COTÉ NO 14.

ON trouvera constamment à cet ETABLISSEMENT, PLUSIEURS MILLIERS de PLANTES RARES de toutes espèces. Cette collection est la plus considérable à présent de l'Amérique. On invite le public à la venir visiter afin de pouvoir juger de l'étendue de cette collection. ON NE PAYE RIEN POUR VOIR. Rue coté, derrière la Banque de Montréal. Montréal, 14 Juillet.

Récemment Reçus par le Great Britain, Rury O'More, Britannia et Erromanga. J. L. BEAUDRY & CIE. No. 80, Rue Notre-Dame. VIENNENT de recevoir par les vaisseaux ci-dessus, un assortiment splendide et très étendu de Marchandises de fonds et de Gout, et ils en attendent encore tous les jours par le PEARI, LADY SEATON, VIVID, et autres Vaisseaux venant de Glasgow et de Liverpool. Montréal, 12 mai, 1846.

FAITES ATTENTION. TAPIS A L'HUILE, VENDRE au magasin de M. A. LAFFAYE, No. 165, Marché à Paris, 100 verges de TAPIS FLEURIS, de patrons et grandeur assortie, pour Chambre, Passage et Escalier, ainsi que pour tables, pianos, etc., et autres Toiles, et autres Cires pour différents usages; Toile, pour Chapeaux, Cnops et Mantoux, etc.

STANISLAS DRAPEAU, Chef d'Atelier. IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE

SOURCES DE ST. LEON.

LES SOURCES DE ST. LEON, situées à environ 1/2 mille de la Rivière-du-Loup, ont été louées pour quelques années, par le Sous-signé, qui prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il réside sur les lieux, où il est prêt à recevoir les voyageurs et à expédier l'Eau Minérale à ceux qui en demandent.

Les personnes suivantes qui ont été nommées Agents et auront constamment à vendre; à Montréal, chez MM. HARKIN & BADEAUX; aux Trois-Rivières, chez MM. LARUE & CIE; et à Québec, chez M. E. GINGRAS. St. Léon, 13 mai. JOHN GRANT.

VOYAGE DE PLAISIR A VARENNES, TOUS LES DIMANCHES A UNE HEURE PRÉCISE.

Le Steamer ST. LOUIS commencera ses voyages réguliers à Varennes, Dimanche prochain le 7 du courant, et continuera pendant la saison, tous les Dimanches en partant de Montréal à 1 heure P. M., et revenant de bonne heure dans l'après-midi. 6 juin.

O. BEAUCHEMIN, Relieur, Imprimeur, 15 Rue St. Vincent, au-dessus de la Revue Canadienne, No. 15 Rue St. Vincent.